**13e Session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention de Ramsar sur les zones humides**

**« Les zones humides pour un avenir urbain durable »**

**Dubaï, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ramsar COP13 Doc.11.2** |

**Rapport de la Secrétaire générale sur l’application de la Convention :
Les travaux du Secrétariat**

1. Le présent rapport couvre les travaux du Secrétariat de la clôture de la 12e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP12), le 9 juin 2015, au 31 juillet 2018.

2. L’actuelle Secrétaire générale a assumé ses fonctions le 22 août 2016. La Secrétaire générale n’a pas supervisé les travaux du Secrétariat sur la totalité de la période triennale mais le présent rapport donne une vue d’ensemble et présente les faits marquants dans les travaux accomplis pendant cette période en s’appuyant sur les rapports du Secrétaire général précédent, de la Secrétaire générale actuelle et de la Secrétaire générale par intérim aux 52e, 53e et 54e Réunions du Comité permanent (SC52, SC53 et SC54)[[1]](#footnote-1). Les documents préparés pour la COP13 décrivent plus en détail les différents domaines de travail du Secrétariat.

3. En prenant ses fonctions, et avec l’accord du Comité exécutif, la Secrétaire générale a mené de vastes consultations externes et internes avec des représentants des Parties contractantes, notamment des présidents d’organes subsidiaires et de groupes de travail, des chefs de Secrétariats de conventions, des Organisations internationales partenaires (OIP) et autres parties prenantes externes ainsi qu’avec les membres du personnel du Secrétariat. Ces consultations ont été axées sur l’identification des forces, des faiblesses et des possibilités, dans l’application de la Convention et les travaux du Secrétariat, y compris les lacunes dans les capacités. Les efforts ont porté sur le renforcement du fonctionnement du Secrétariat afin qu’il puisse exécuter efficacement le mandat qui lui a été confié en vertu de l'Article 8 de la Convention, mettre en œuvre les instructions données par la Conférence des Parties contractantes et le Comité permanent, et aider les Parties à appliquer le Plan stratégique de la Convention. Les principaux domaines concernés sont mentionnés ci-dessous, avec des indications sur les mesures prises.

Renforcement des services aux Parties contractantes en matière de prise de décisions et de responsabilité

4. Parmi les principaux domaines à améliorer, la Secrétaire générale a identifié plus particulièrement la façon dont le Secrétariat s'acquitte de son rôle essentiel, à savoir servir les Parties contractantes, notamment en organisant les réunions des organes directeurs et subsidiaires, et la responsabilité dans tous les travaux du Secrétariat accomplis pour appliquer les décisions et requêtes des Parties contractantes. C’est ce que l’on peut constater dans le recrutement de postes (voir paragraphe 38 ci‑dessous) et dans la priorisation de ce domaine au sein des travaux de l’ensemble de l’équipe comme le démontrent les Plans de travail annuels intégrés pour 2017 et 2018 et le Plan de travail triennal pour 2016‑2018 pour le Secrétariat, approuvés par le Comité permanent à ses 53e et 54e Réunions.

5. Une des fonctions d’importance critique du Secrétariat est l’organisation de réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention, notamment le Comité permanent et le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST). Au cours de la période triennale, le Secrétariat a pris des dispositions logistiques, préparé des documents pour les réunions et préparé des rapports quotidiens ainsi qu’un rapport final pour les 19e, 20e et 21e réunions du GEST et pour les 51e, 52e, 53e et 54e Réunions du Comité permanent. Il s’est aussi préparé pour la 13e Session de la Conférence des Parties (COP13) en organisant cinq réunions régionales préparatoires et a soutenu d’autres groupes créés par le Comité permanent et la COP.

6. Un des domaines de travail importants du Secrétariat consiste à soutenir le GEST et l’exécution du plan de travail du GEST pour 2016‑2018 et de ses tâches hautement prioritaires, en collaboration étroite avec le Président. Les résultats suivants sont à noter :

* *Perspectives mondiales pour les zones humides : État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité*:Ce rapport emblématique devrait être publié le 27 septembre 2018, avant la COP13. Le Secrétariat a activement soutenu les auteurs du rapport, en particulier en organisant des ateliers de rédaction, en engageant un rédacteur professionnel et en donnant des avis et un appui à la communication ainsi que sur la pertinence du rapport du point de vue des politiques. Il a aussi coordonné les aspects relatifs à la conception et à la production du rapport ainsi qu’un résumé et une Note d’information pour les décideurs.
* Notes d’orientation : le Secrétariat a préparé le mandat, facilité la rédaction, identifié et contacté des partenaires et a supervisé la production, la rédaction, la traduction et la diffusion des Notes d’orientation suivantes :
	+ Note d’orientation 1 : *Les zones humides pour la prévention des risques de catastrophe – Choix judicieux pour des communautés résilientes* (2017) avec Wetlands International, le Partenariat pour l’environnement et la réduction des risques de catastrophe (PEDRR) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR);
	+ Note d’orientation 2 : *Intégrer les valeurs multiples des zones humides dans la prise de décisions* (2017) avec la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES);
	+ Note d’orientation 3 : *Missions consultatives Ramsar : Un mécanisme permettant de réagir aux changements dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar* (2018); et
	+ Note d’orientation 4 : *Implementing environmental flows with benefits for society and different wetland ecosystems in river systems* (2018).
* Notes d’information : Le Secrétariat a préparé le mandat, facilité la rédaction et supervisé la production, la rédaction, la traduction et la diffusion des Notes d’information et Rapport technique Ramsar suivants :
	+ Note d’information 8 : *Missions consultatives Ramsar : Avis technique sur les Sites Ramsar*;
	+ Lignes directrices sur la réalisation d’inventaires des tourbières tropicales pour faciliter leur inscription en tant que Sites Ramsar;
	+ *Restauration des zones humides pour la résilience aux changements climatiques*;et
	+ Rapport technique Ramsar : *The Use of Earth Observation for Wetland Inventory, Assessment and Monitoring : An Information Source for the Ramsar Convention on Wetlands*.
* Le Secrétariat a publié un Outil de gestion des Sites Ramsar en ligne, conçu par le GEST (https://www.ramsar.org/fr/ressources/outils-de-gestion-des-sites-ramsar).
* À la 20e réunion du GEST, les représentants des Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et du Comité technique de l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique‑Eurasie (AEWA) se sont exprimés sur les possibilités de collaboration.
* La 21e réunion du GEST a eu pour résultats essentiels l'avancement des travaux du GEST, la finalisation des projets de résolutions scientifiques et techniques et la priorisation des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021. Le Secrétariat a également coordonné les services de consultants et les examens externes pour divers projets relatifs aux tâches hautement prioritaires du GEST, y compris un examen et une analyse indépendants de l'organisation des Missions consultatives Ramsar et une mise à jour de l'indice des Tendances de l’étendue des zones humides (WET) par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE-WCMC).

Dans l'ensemble, les résultats de ce domaine de travail ont été positifs et le Président du GEST s'est félicité, à la 21e réunion du GEST, du soutien que le Secrétariat avait apporté à ses travaux, notant que le Groupe avait reçu un soutien vigoureux du Secrétariat pendant toute la période triennale.

7. Parmi les principaux événements de la période triennale, on peut citer l’organisation des 51e, 52e, 53e et 54e Réunions du Comité permanent. Avant la 53e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a mené une étude complète des décisions et résolutions en vigueur, en application de la requête des Parties contractantes et les principaux points ont été inscrits à l’ordre du jour de ces réunions. Par souci de cohérence, des orientations ont été élaborées sur la préparation des documents. Le Secrétariat a préparé des documents pour les réunions, organisé la logistique et les procédures pour l’examen, par les Parties contractantes, des projets de résolutions à la 54e Réunion du Comité permanent et à la COP13, et a préparé les rapports quotidiens et le rapport final des réunions. La 54e Réunion du Comité permanent a été, de toute l’histoire de la Convention, celle qui a accueilli le plus grand nombre de participants avec 120 participants et 19 observateurs. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Secrétariat prépare la 55e et la 56e Réunions du Comité permanent qui auront lieu immédiatement avant et immédiatement après la COP13. L’équipe du Secrétariat a travaillé de manière coordonnée en assumant des rôles et des responsabilités clairs pour la bonne marche de toutes ces réunions. Les participants ont exprimé leur satisfaction concernant l’organisation et le déroulement des réunions.

8. Concernant l’organisation des sessions de la Conférence des Parties, le Secrétariat a réalisé une évaluation de la COP12, qui a eu lieu à Punta del Este, Uruguay, en juin 2015, et a préparé un manuel, en février 2016, fournissant des orientations sur la planification et la préparation des futures sessions de la COP.

9. En préparation de la COP13, le Secrétariat a organisé cinq réunions régionales pré‑COP, comme suit :

* Région Afrique (26 février – 2 mars) Dakar, Sénégal
* Région Asie (26 février – 2 mars) Colombo, Sri Lanka
* Région Amériques (12 – 16 mars) San José, Costa Rica
* Région Océanie (12 – 16 mars) Auckland, Nouvelle-Zélande
* Région Europe (19 – 23 mars) Olomouc, République tchèque

Le Secrétariat souhaite exprimer sa gratitude aux pays qui ont accueilli ces réunions. Les Parties contractantes ont estimé que ces réunions sont des forums utiles pour commenter les projets de résolutions qui ont été examinés lors de la 54e Réunion du Comité permanent et seront négociés à la COP13. Ces réunions offrent aussi l’occasion aux Parties de partager leur expérience en matière d’application de la Convention aux niveaux national et régional, de soulever des questions d'intérêt mutuel et d’avoir des discussions préliminaires sur l'élection de représentants régionaux au Comité permanent.

10. Le Secrétariat a été activement en contact avec les Émirats arabes unis qui accueilleront la COP13, à propos de la planification de l’événement, de la logistique et de la communication. Les principales responsabilités comprennent : élaboration d’un mémorandum d’accord comprenant un énoncé des obligations; inscription des participants; voyage des délégués parrainés; coordination des activités parallèles; communication et préparation des documents de la session.

11. Le Secrétariat a également contribué activement à l’application des décisions prises par la COP12 et par le Comité permanent. Pour cela, il a soutenu plusieurs groupes de travail qui avaient été chargés de l’exécution de tâches spécifiques à la COP12 et aux 52e et 53e Réunions du Comité permanent. Plus particulièrement, le Secrétariat a apporté une assistance considérable au Groupe de travail sur la facilitation (GTF) dans sa tâche d’examen de l’efficacité de la gouvernance de la Convention. L’appui du Secrétariat a été fourni au Groupe de travail du Comité permanent sur la stratégie pour les langues, dans la préparation d’une proposition pour examen par le Comité. En outre, le Secrétariat a aidé le Comité consultatif indépendant dans l’examen des propositions d’attribution du label Ville des Zones Humides et le Groupe de surveillance des activités de CESP et ses travaux pour fournir des recommandations sur la gouvernance de la communication, du renforcement des capacités, de l’éducation, de la sensibilisation et de la participation (CESP).

12. Le Secrétariat a préparé le modèle de rapport national pour la COP13 et l’a communiqué à toutes les Parties par un système en ligne avec une option hors ligne. Il a également fourni des orientations et une formation aux Parties contractantes et a analysé les rapports pour dégager une vue d’ensemble de l’application de la Convention qui figure dans le document COP13 Doc.11.1.

13. Le Secrétariat s’est efforcé d’améliorer ses résultats en renforçant les services offerts aux Parties contractantes en matière de prises de décisions et de responsabilité. D’autres capacités et expériences ont été développées et renforcées grâce au recrutement du Secrétaire général adjoint, en 2017, pour soutenir les organes directeurs et subsidiaires et superviser l’application, et d’un assistant de conférence, en 2018. Le Secrétaire général adjoint a apporté des compétences et des capacités considérables en matière de gouvernance de la Convention. Des orientations détaillées ont été fournies au Secrétariat et des séances de planification ont été organisées avec l'ensemble du personnel, avant les principales réunions des organes de gouvernance et subsidiaires, afin de renforcer les capacités et la coordination. Toutefois, l'efficacité de l’exécution de cette fonction essentielle pâtit de divers maux que le Secrétariat a portés à l'attention du Groupe de travail sur la facilitation et du Comité permanent :

* Il y a une incohérence dans les délais de soumission des documents pour les réunions du Comité permanent; en effet, la date limite de la présentation des projets de résolutions est fixée à un mois après le délai de publication des documents que le Comité devra examiner.
* Un nombre considérable de réunions ont été prévues pour 2018, à savoir la 21e réunion du GEST, cinq réunions régionales précédant la COP en février et en mars, la 54e Réunion du Comité́ permanent du 23 au 27 avril, la COP13 du 21 au 29 octobre, la 55e Réunion du Comité permanent le 21 octobre et la 56e le 29 octobre. C’est la conséquence du calendrier établi avec la date de la COP fixée en octobre et le fait que l’on s’attende à examiner les projets de résolutions lors de toutes ces réunions, même si le Règlement intérieur ne prévoit qu’un examen par le Comité permanent.

14. Ces réunions alourdissent considérablement la charge de travail du Secrétariat en termes de préparation des documents et d'organisation des réunions, mais aussi en termes de recherche de fonds pour cinq réunions régionales pré-COP et pour la COP au cours de la même année. Le Secrétariat a soulevé avec le GTF la nécessité d'examiner l'ordre chronologique des réunions et les calendriers de soumission des documents et des projets de résolutions pour permettre au Secrétariat de répondre efficacement aux attentes des Parties. D'autres options ont été proposées, à la demande du Groupe et en se fondant sur le fonctionnement d'autres conventions, à savoir : organiser des réunions plénières du Comité permanent uniquement les années où la Conférence des Parties ne se réunit pas; et organiser des réunions régionales immédiatement avant la COP (et sur les mêmes lieux) en laissant la possibilité de tenir d'autres réunions régionales, pour partager des expériences en matière d’application, qui seraient organisées par des hôtes intéressés, notamment dans le contexte des Initiatives régionales Ramsar. Le Secrétariat se félicite des travaux des Parties contractantes à cet égard, à la 54e Réunion du Comité permanent et à la COP13, et attend avec intérêt leur avis sur les moyens de relever ces défis pour que la Convention fonctionne plus efficacement et que le Secrétariat puisse assumer cette fonction de manière performante.

Pertinence croissante des zones humides et de la Convention pour les objectifs de la politique mondiale de développement durable

15. Le Secrétariat a mis l’accent sur ses travaux en appui à la coopération internationale et pour consolider la place des zones humides et de la Convention dans le programme politique mondial. Les capacités ont été renforcées avec le recrutement d’un Chef, Sciences et politiques (voir ci-dessous paragraphe 38) et avec l’engagement des cadres du Secrétariat auprès de processus politiques pertinents. Le Programme pour le développement durable à l’horizon 2030 et l’Accord de Paris sur les changements climatiques inspirant les efforts de planification et de financement aux plans national et international, une attention particulière a été accordée à la contribution à ces cadres politiques des zones humides et des travaux des Parties contractantes dans le contexte de la Convention. Le Secrétariat a activement participé aux débats sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l’indicateur 6.6.1, (relatif à la variation de l’étendue des écosystèmes liés à l’eau dans le temps), comme demandé dans la Décision SC53-17. Il a participé aux 6e et 7e réunions du Groupe interinstitutions et d’experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (IAEG-ODD) à Manama, Bahreïn (11‑14 novembre 2017) et à Vienne, Autriche (9-12 avril 2018) et a maintenu son engagement dans les travaux de l'équipe chargée de l'indicateur 6.6.1, dirigée par le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE). Le Secrétariat a également participé à l'atelier mondial pour le suivi intégré de l’ODD 6 sur l'eau et l'assainissement, organisé par le Comité consultatif technique de l’ONU-Eau et huit organismes des Nations Unies à La Haye (Pays‑Bas) (21‑23 novembre 2017) pour veiller à ce que le processus de suivi de la réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes liés à l'eau, tienne compte de l'engagement des Parties contractantes de faire rapport sur l'étendue des zones humides. Il convient de noter que, grâce à ces efforts, l'IAEG-ODD a décidé, en novembre 2017, de faire de la Convention de Ramsar un coresponsable pour cet indicateur, avec le PNUE. L'IAEG-ODD a en outre décidé d’approuver deux rattachements hiérarchiques à la Base de données mondiale des ODD tenue par la Division de la statistique de l’ONU. La Convention de Ramsar sur les zones humides apportera des données issues des rapports nationaux, fondées sur les définitions et les besoins de Ramsar; le PNUE sera responsable de la méthodologie comparable au plan international avec les données nationales, les agrégations régionales et mondiales pour l’indicateur 6.6.1. En juillet 2018, le Secrétariat a participé, à New York, au Forum politique de haut niveau qui a examiné l’application de l’ODD 6 et de l’ODD 15.

16. Le Secrétariat s'est également employé activement à soutenir la réalisation de l'ODD 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »). Le Secrétariat a participé à la première Conférence des Nations Unies sur l'océan (New York, 5-9 juin 2017), au cours de laquelle la Secrétaire générale a animé le Dialogue de partenariat sur les écosystèmes côtiers et marins, a participé à deux événements parallèles et à une conférence de presse sur le Dialogue de partenariat, et a fait une déclaration à la plénière de la Conférence sur l'océan dans la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies, soulignant le rôle important de la Convention dans la réalisation de l’ODD 14. En guise de suivi, la Secrétaire générale a été invitée à être l’un des deux points focaux pour la « Communauté d'action océanique sur les mangroves », qui est l'une des neuf communautés établies par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les océans, l'Ambassadeur Peter Thomson. La Communauté rappellera et élargira la mise en œuvre de plus de 1300 engagements pris à la Conférence sur les océans, notamment dans le cadre de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

17. Le Secrétariat a également soutenu activement l'ODD 15 (« Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité ») et le programme pour la biodiversité. Le Secrétariat a considérablement renforcé son engagement auprès de la CDB. En 2016, le Secrétariat a participé et collaboré avec les Parties contractantes à un atelier sur la coopération entre les Conventions, dirigé par la CDB. Le Secrétariat Ramsar a défini des domaines stratégiques de travail conjoint et apporté des contributions à différents processus, tels que le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Le Secrétariat a participé activement à la COP13 de la CDB à Cancún (4‑17 décembre 2016) pour améliorer la visibilité de la Convention de Ramsar auprès du Segment de haut niveau, à des tables rondes sur l’agriculture et la pêche et à deux activités parallèles qu’il a lui-même organisées. Il a aussi participé à différentes réunions des organes subsidiaires de la CDB et à des initiatives pour renforcer le profil des zones humides dans le programme pour la biodiversité et contribuer au cadre post‑2010 pour la biodiversité. Le Secrétariat collabore également avec le PNUE-WCMC pour s'assurer que les Sites Ramsar sont inclus dans la Base de données mondiale des aires protégées, qui fournit les informations pour l'indicateur 15.1.2 de l’ODD 15. La Secrétaire générale a participé au groupe plénier sur cette question à l’occasion de l’examen, par le Forum politique de haut niveau, de l’application de l’ODD 15 (13 juillet 2018).

18. Le Secrétariat a continué à participer activement aux travaux du Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB), en particulier grâce à la participation de la Secrétaire générale à la 12e réunion ordinaire du GLB (28 septembre 2017), au cours de laquelle l'accent a été mis sur les moyens d'accroître la visibilité et la pertinence de la biodiversité. Le Secrétariat a également co‑organisé une activité avec d’autres Conventions relatives à la biodiversité à l’occasion du Forum politique de haut niveau à New York, le 10 juillet 2018.

19. Le Secrétariat a signé un Mémorandum de coopération important avec le Secrétariat de l’IPBES et a participé à la cinquième session plénière de la Plateforme à Bonn (IPBES‑5, 7‑10 mars 2017). Il a aussi coordonné la contribution aux Évaluations régionales et de la biodiversité mondiale de l’IPBES. La collaboration avec l’IPBES comprend aussi le lancement conjoint de la Note d’orientation intitulée *Intégrer les valeurs multiples des zones humides dans la prise de décisions*.

20. Compte tenu du rôle crucial joué par les zones humides en termes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, le Secrétariat s'est engagé dans le programme politique sur les changements climatiques. En particulier, le Secrétariat a participé à la COP22 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Marrakech, Maroc (7-18 novembre 2016) et le Secrétaire général a publié un éditorial commun avec la Secrétaire exécutive de la CCNUCC, soulignant le rôle important des zones humides et de la Convention pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements; et à la COP 23 à Bonn, Allemagne (6 - 17 novembre 2017) qui a accordé une importance particulière aux tourbières, à l'eau et aux écosystèmes côtiers et marins. Le Secrétariat a également accéléré le positionnement de la Convention dans l’Initiative mondiale pour les tourbières (dont il est un membre fondateur) afin de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre en protégeant les tourbières, y compris en participant à la préparation, au lancement et au suivi de l’évaluation en vue d’une intervention rapide « *De la fumée sur l’eau - lutter contre les menaces mondiales liées à la destruction et à la dégradation des tourbières*», publiée à l'occasion de la COP23 de la CCNUCC, ainsi qu'à des événements sur l'eau et d'autres questions pertinentes. Il a également rejoint le Partenariat international pour le carbone bleu en 2017, qui s’intéresse aux écosystèmes côtiers et marins.

21. Le Secrétariat a pris une part active à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui s’est déroulée à Nairobi (4-6 décembre 2017), mettant en lumière le rôle des zones humides dans la lutte contre la pollution et pour l’épuration de l'eau, et plus largement leur contribution à la réalisation de l'ODD 6. La Convention de Ramsar sur les zones humides et son 4e Plan stratégique 2016-2024 sont mentionnés dans les résolutions intitulées « Lutte contre la pollution de l'eau pour protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau » et « Atténuation de la pollution par l'intégration de la biodiversité dans les secteurs clés ». La Secrétaire générale est intervenue lors du « Leadership Dialogue » sur les solutions pratiques pour une planète sans pollution, lors d'une table ronde de haut niveau sur la protection des récifs coralliens et des mangroves, ainsi que lors d'un événement sur l’égalité entre les sexes et l'environnement, s’exprimant notamment lors du lancement des International Gender Champions. La Secrétaire générale a fait une déclaration en séance plénière sur « Le rôle des zones humides comme solution durable pour l’épuration de l'eau » et elle a participé à une réunion avec les chefs des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) sur une approche intégrée de la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et des ODD.

22. Au cours de la période considérée, le Secrétariat s'est également employé à renforcer ses relations avec les missions et les institutions des Nations Unies basées à Genève. Le 21 juin 2017, la Secrétaire générale a présenté un exposé aux missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève sur « La Convention de Ramsar sur les zones humides – vers la réalisation des Objectifs de développement durable », sur invitation du Directeur de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Une séance d’information sur la COP13 pour les missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, également organisée par l’ONUG, est prévue pour le 13 septembre 2018.

23. Parmi les autres points importants, on peut citer :

* Participation à la 13e session du Comité de la science et de la technologie de la CNULD à Ordos (Chine), du 6 au 9 septembre 2017 avec, notamment un exposé devant l'IBPES sur les progrès accomplis en matière d’évaluation globale de la dégradation et de la restauration des terres. Des discussions avec le Secrétariat de la Convention sont en cours sur des possibilités de collaboration.
* Participation à la COP de la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) qui s’est déroulée du 23 au 28 octobre 2017, au cours de laquelle le Secrétariat était représenté à la discussion du Groupe de haut niveau sur le thème « Pollution et espèces sauvages » et à trois activités parallèles.
* Engagement dans le programme pour l’eau avec notamment la participation : au Sommet international sur l’eau de 2016 à Abu Dhabi (18‑21 janvier 2016); au Sommet sur l’eau de Budapest (28‑30 novembre 2016); à la Semaine mondiale de l’eau de Stockholm 2016 (28 août – 2 septembre 2016) et 2017 (24‑31 août 2017) où il y avait des réunions de l’ONU‑Eau et la participation d’orateurs à la séance de dialogue de haut niveau sur la Construction d’un avenir résilient grâce à l’eau et des activités sur l’Alliance pour la vie des eaux douces, les Solutions fondées sur la nature pour une meilleure résilience au climat et De la source à la mer ; un exercice d’équilibre (Source-to-Sea Balancing Act); le 8e Forum de l’eau à Brasilia, 18‑23 mars 2018; et une contribution au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2018 axé sur « la nature et l’eau » lancé en mars 2018.
* Contribution à d'autres évaluations importantes, en plus de celles de l’IPBES, en particulier au chapitre sur l'eau douce de la sixième édition de l’Avenir de l’environnement mondial GEO-6 et participation du GEST à l'appel à réviseurs pour l’avant-projet du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de la version 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre.
* Collaboration avec le Secrétariat de l'AEWA en tant que membre du Comité directeur du projet « Renforcement d'expertise au sud du Sahara sur les oiseaux et leur utilisation rationnelle en faveur des communautés et de leur environnement » de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

24. Pour s'acquitter de son mandat, le Secrétariat a renforcé sa collaboration avec les accords multilatéraux sur l’environnement et les organismes des Nations Unies compétents. Cependant, pendant la période considérée, le Secrétariat s’est vu refuser le droit de participer, au nom de la Convention, à la réunion du Forum politique de haut niveau de l'ONU en juillet 2017, qui examine l’application des ODD et du Programme de développement durable à l’horizon 2030, car le Secrétariat n'a ni le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, ni auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, qui est la plateforme de l'ONU pour le débat sur le développement durable. Le Secrétariat en a informé le Comité exécutif et les coprésidents du GTF et, avec la conseillère juridique, a aidé l’Uruguay en sa qualité de Président du Comité permanent à présenter une demande de statut d'observateur à l'Assemblée générale pour le Secrétariat Ramsar. La demande a été différée jusqu’à la 73e session de l’Assemblée générale des Nations Unies qui devrait être inaugurée le 18 septembre 2018 et à l’ordre du jour de laquelle elle est inscrite. À la 54e Réunion du Comité permanent, dans la Décision SC54-07, le Comité permanent « donne instruction au Secrétariat, conjointement avec les Parties intéressées, de continuer d’étudier des possibilités d’accès aux réunions de l’Assemblée générale des Nations Unies et aux forums de haut niveau apparentés. » Cette question est inscrite à l’ordre du jour de la 55e Réunion du Comité permanent et de la COP13. Entre‑temps, le Secrétariat a pu assister au Forum politique de haut niveau, en juillet 2018, en tant que membre de la délégation de l’UICN. Le Secrétariat a également rencontré des obstacles à son engagement dans le programme pour l’eau des Nations Unies qui est coordonné par l’ONU‑Eau à l’échelle du Système des Nations Unies. Contrairement à d’autres accords multilatéraux sur l’environnement, la Convention de Ramsar n’est pas « membre » de l’ONU‑Eau car elle ne fait pas partie du Système des Nations Unies. Le Secrétariat peut uniquement contribuer en tant que « partenaire », ce qui limite son engagement.

Renforcer l’appui et favoriser l’application

25. Au cours de la période triennale, le Secrétariat a accordé son appui au processus d’inscription de 131 Sites Ramsar et à la mise à jour des informations relatives à 299 Sites Ramsar existants, ce qui supposait également un soutien au transfert de données dans le nouveau Système d'information sur les Sites Ramsar (SISR), à la publication et aux traductions. Le Secrétariat a soutenu les Parties contractantes grâce à neuf Missions consultatives Ramsar (MCR) : État plurinational de Bolivie (Los Lípez), Colombie (Sistema Delta Estuarino de Río Madgalena, Ciénaga Grande de Santa Marta), Émirats arabes unis (Ras Al Khor), Italie (Laguna di Venezia : Valle Averto conjointement avec le Centre du patrimoine mondial), Indonésie (Berbak National Park), Iraq et République islamique d’Iran (Hawizeh Marsh, Central Marsh et Hammar Marsh), Nicaragua (Sistema de Humedales de San Miguelito), Norvège (Nordre Tyrifjord Wetland System) et République-Unie de Tanzanie (Kilombero Valley Floodplain). La 53e Réunion du Comité permanent a approuvé des fonds pour d’autres MCR concernant notamment la Côte d’Ivoire (Site Ramsar de Grand Bassam), le Nicaragua (Site Ramsar Bluefield et Corn Island) et l’Ouganda (Site Ramsar Murchison Falls-Albert Delta Wetland System et Site Ramsar Lake George) qui auront lieu en octobre 2018. Trente Parties contractantes ont reçu une aide à l’élaboration d’inventaires des zones humides. Il y aura de nouvelles occasions de soutenir les Parties contractantes dans ce domaine avec la nomination de la Convention de Ramsar comme coresponsable de l’indicateur 6.6.1 de l’ODD 6 sur l’étendue des zones humides.

26. Le Secrétariat a priorisé le transfert de données dans le nouveau SISR. Le transfert est terminé pour 1096 Sites Ramsar et toutes les données de l’ancienne base de données ont migré sur la nouvelle plateforme du SISR.

27. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour renforcer son rôle de facilitation (en ce qui concerne l’appui direct aux différentes Parties contractantes) afin de déployer ses capacités et ses ressources limitées de la manière la plus efficace et la plus stratégique possible. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le Secrétariat a participé à de nombreuses activités dans ce domaine, notamment des séances de formation et des ateliers. Pour améliorer son efficacité et son influence, le Secrétariat a introduit des approches fondées sur l'Internet et en particulier l'utilisation des webinaires. Fin 2017, quatre séances de formation sur l'utilisation du SISR ont été organisées, auxquelles étaient présents 53 participants de 23 Parties contractantes. Afin d'aider les Parties contractantes à préparer leurs rapports nationaux et de suivi sur « l'étendue des zones humides » en tant que contribution à l’indicateur 6.6.1 de l’ODD 6, le Secrétariat a élaboré un tutoriel pour le Système de transmission des rapports nationaux en ligne, et des lignes directrices sur les informations à fournir pour l’Objectif 8 concernant« l’inventaire national des zones humides » et en particulier « l'étendue des zones humides ». Ce tutoriel a été diffusé via des webinaires et des appels sur Skype. Les capacités ont également été renforcées dans le domaine de l'utilisation des outils d'observation de la Terre pour la cartographie et l'inventaire des zones humides (GlobWetland Africa Toolbox). Des efforts sont en cours en faveur d’une coordination plus efficace, à l’échelle du Secrétariat, du renforcement des capacités dans toutes les régions. L'approche proposée comprend l'identification des besoins et des domaines prioritaires dans lesquels des capacités sont nécessaires, l’élaboration et l'utilisation d'approches, de matériels et d'outils communs (tels que les webinaires), le développement de partenariats pour le renforcement des capacités et le suivi des résultats.

28. Pour renforcer son rôle de facilitation, le Secrétariat continue de soutenir les Initiatives régionales Ramsar qui restent actives, notamment : en participant à leurs réunions de coordination; en donnant des avis et un appui sur l’application de leurs activités; en soutenant leurs efforts d’appels de fonds conformément aux priorités approuvées à la COP12; en facilitant et compilant leurs rapports au Comité permanent; et en fournissant un appui au Groupe de travail du Comité permanent sur les Initiatives régionales. Le Secrétariat s’est aussi engagé dans des partenariats stratégiques. Le Secrétariat a renouvelé son partenariat avec Danone pour trois ans (2017-2019). Le prolongement de ce partenariat apporte des ressources pour la Journée mondiale des zones humides et les prix Ramsar, ainsi que pour financer d'autres activités visant à accroître la visibilité de la Convention et la sensibilisation aux zones humides. Le partenariat prévoit également une collaboration à la gestion durable des bassins versants et pour les changements climatiques avec des outils et des méthodologies validés. Compte tenu de l'évolution des priorités de Danone, le Secrétariat devra sans doute, à partir de 2019, mobiliser des fonds supplémentaires pour les célébrations de la Journée mondiale des zones humides et le programme des prix Ramsar. Le partenariat avec Danone continue d'ouvrir la voie à de nouvelles possibilités, notamment une collaboration potentielle avec le Fonds Livelihoods et le CEO Water Mandate (mandat sur l’eau). Le partenariat de Star Alliance avec la Convention et l'UICN a pris fin en 2017 en raison d'un changement de priorités dans la gestion de Star Alliance. Le projet MAVA sur la conservation du patrimoine naturel et culturel dans les zones humides s’est terminé en mars 2018 et le Comité permanent a fourni des orientations pour les étapes finales. Le Secrétariat a passé en revue les partenariats existants pour lesquels des accords de coopération (c’est‑à‑dire Mémorandum de coopération, Mémorandum d’accord) sont conclus et a présenté ses conclusions à la 54e Réunion du Comité permanent. Le Comité permanent a approuvé l’approche proposée et l’arbre décisionnel d’accompagnement pour déterminer le moment opportun de conclure des accords de coopération.

29. Le 2 mai 2017, le Secrétariat a organisé une réunion des chefs des OIP pour renouveler le Mémorandum de coopération et préciser les moyens stratégiques de travailler ensemble. Cette réunion a abouti à un accord sur des activités conjointes qui permettront au partenariat de devenir « plus grand que la somme de ses parties ». Ces activités conjointes ont par la suite été reflétées dans le Mémorandum de coopération révisé pour la période 2018‑2024.

30. Concernant la mobilisation des ressources, durant la période triennale, les ressources non administratives se sont élevées à 2 312 000 CHF pour soutenir les priorités établies par la COP dans la Résolution XII.7 Annexe 3. Dans cette période, 157 000 CHF ont été obtenus pour les MCR, 221 000 CHF pour les voyages des délégués parrainés à la COP13 et aux réunions pré‑COP et 33 000 CHF ont été obtenus pour les Initiatives régionales. L'un des faits marquants de la période considérée a été le recrutement d’un Directeur, Mobilisation des ressources et information. L’une des étapes importantes consistait à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources, comme demandé dans la Décision SC52-23. Ce plan a été présenté et approuvé à la 54e Réunion du Comité permanent. Il permettra d'aborder de manière plus stratégique cet important domaine d'activité du Secrétariat.

31. Le Secrétariat a également aidé les Parties contractantes dans leurs efforts de collecte de fonds. En Afrique, il a aidé le Gabon à mettre au point un projet financé par le FEM, intitulé « Projet d’appui à la gestion durable des écosystèmes des zones humides critiques », d'un montant de 7,52 millions USD, et il aide actuellement le Bénin, le Burkina Faso et la Guinée à élaborer des projets pour les zones humides qui seront soumis au Fonds vert pour le climat. En Asie, il a travaillé avec le Bureau régional de l’UICN pour l’Asie à un projet d’une valeur de 2 530 000 euros, intitulé « Construire la résilience des zones humides dans la région du bas‑Mékong dans le cadre d’une Initiative régionale Ramsar ». Dans les Amériques, la collecte de fonds a été axée sur les priorités définies par les Parties contractantes, à savoir les Initiatives régionales. Le Secrétariat et les Parties contractantes sont à la recherche de donateurs pour les Initiatives régionales des Hautes Andes, du bassin du Rio de La Plata, et des mangroves et récifs coralliens. En Europe, il a facilité les échanges entre la Commission européenne (donateur majeur), les coordonnateurs de projets relatifs aux zones humides et les Autorités administratives Ramsar afin de maximiser les avantages des projets financés par l’UE pour la gestion, la restauration et le développement de politiques relatives aux zones humides à tous les niveaux.

Rehausser la visibilité des zones humides et de la Convention

32. La visibilité des zones humides et de la Convention est liée aux divers efforts de communication. Le Secrétariat a renforcé l’échange d’informations entre les acteurs de la Convention et la sensibilisation du public aux services et avantages des zones humides dans le cadre du site web Ramsar, des réseaux sociaux, du bulletin, d'un large éventail de listes électroniques et de campagnes d'information telles que celle de la Journée mondiale des zones humides. Le Secrétariat a décidé de parler « d’une seule voix » à l’échelle du Secrétariat, aux publics ciblés, sur les questions relatives aux zones humides et de relier les zones humides aux cadres politiques pertinents tels que les ODD et les changements climatiques. Depuis le lancement du nouveau site web de Ramsar en 2015, le trafic sur le site web a augmenté de 10% par an. Le site a reçu plus de 1,3 million de visiteurs depuis son lancement.

33. Les activités de communication et d’information ont pris de l’expansion, en appui à la participation du Secrétariat à plus de 60 forums et événements mondiaux durant la période triennale. Les messages clés de la Convention de Ramsar, délivrés via les réseaux sociaux et d’autres canaux de communication, ont fait connaître le rôle des zones humides pour l’adaptation aux changements climatiques et l’atténuation de ces changements, la qualité et la quantité d’eau et la prévention des catastrophes. Plus de 800 000 personnes à travers le monde ont été directement touchées via les réseaux sociaux. Un éditorial commun du Secrétaire général de Ramsar et de la Secrétaire exécutive de la CCNUCC a été publié dans plus de 30 médias, générant un visionnement potentiel par 10 millions de personnes.

34. L’équipe de communication a collaboré étroitement avec le Président du GEST pour développer les activités d’information pour chaque produit du GEST et a fourni des orientations sur la conception de ces produits pour les rendre plus pertinents du point de vue des politiques et plus appropriés à des fins de communication. Un des principaux domaines de travail a été la préparation et le lancement des Perspectives mondiales pour les zones humides, y compris un plan d’information dans les médias et sur les réseaux sociaux qui a été élaboré et appliqué. Un microsite séparé, pour les Perspectives mondiales pour les zones humides et les produits associés, a été créé et communiqué aux médias mondiaux et au public.

35. Ces efforts de communication s’inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de CESP par le Secrétariat. Le Secrétariat a évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan et a examiné les résultats escomptés à l’aulne de ses capacités, en adoptant une approche globale. Le Secrétariat a intégré les résultats du Plan dans son propre plan de travail triennal et ses plans de travail annuels, afin d’harmoniser et de rationaliser ses travaux, avec l’approbation des 53e et 54e Réunions du Comité permanent.

36. La Journée mondiale des zones humides continue d’être une formidable plateforme d’information pour sensibiliser au sort des zones humides aux niveaux mondial et national. Durant la période triennale, le Secrétariat a observé une augmentation régulière du nombre d’activités organisées par les Parties et autres organisations spécialistes de l’environnement, de 1346 (2016) à 1507 (2018) activités. Avec un financement fourni par le Groupe Danone, le Secrétariat a produit un matériel d’information très varié pour soutenir les efforts d’information des Parties sur les thèmes des moyens d’existence (2016), de la prévention des catastrophes (2017) et des zones humides urbaines (2018). En outre, le Secrétariat a cherché à obtenir la collaboration stratégique des OIP et des institutions pertinentes des Nations Unies pour profiter de leurs réseaux et atteindre un public plus vaste. Il s’agissait notamment du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) et d’ONU‑Habitat. Les réseaux sociaux ainsi que le Concours mondial de photographies des zones humides pour les jeunes, en 2016 et 2017, ont été d’autres canaux importants qui ont permis de renforcer la sensibilisation et l’engagement des jeunes à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides. Plus précisément, durant la période triennale, le recours combiné aux plateformes de réseaux sociaux Facebook, Twitter, YouTube et Instagram a peut‑être atteint 16 millions de visites en 2016, 25 millions en 2017 et 9 millions à ce jour en 2018.

Un Secrétariat plus efficace

37. Depuis que la Secrétaire générale a pris ses fonctions, l’objectif directeur a été « d’organiser pour livrer des résultats » concernant le Plan stratégique de la Convention et le mandat des Parties contractantes, et pour utiliser, de la façon la plus efficace qui soit, les ressources limitées de la Convention et les capacités de son Secrétariat.

38. Des lacunes ont été identifiées dans les capacités, en particulier dans deux domaines, à savoir la fonction centrale consistant à soutenir les organes directeurs et subsidiaires de la Convention et les liens avec les processus politiques pertinents par l’intermédiaire d’une science utile à la politique. Des ajustements ont été apportés aux descriptions des postes vacants, notamment après le départ à la retraite des titulaires, et du personnel administratif pour combler les lacunes dans les capacités. Depuis deux ans, la Secrétaire générale a recruté pour les postes suivants : Secrétaire général adjoint, avec une description de poste recentrée sur les organes directeurs et subsidiaires et en faveur de la responsabilité globale vis‑à‑vis des Parties contractantes; Directeur, Mobilisation des ressources et information (avec les avis du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources pour la préparation de la description de poste); Responsable des finances; Conseiller régional principal pour l’Asie et l’Océanie; Chef, Sciences et politiques; Assistant de conférence (pour renforcer les capacités de soutien aux organes subsidiaires et directeurs), Assistant de communication et trois stagiaires. Des efforts ont été faits pour favoriser, dans toute la mesure du possible, la plus grande diversité régionale et l’égalité entre les sexes. Onze postes ont été pourvus depuis que la Secrétaire générale a assumé ses fonctions, dans les régions suivantes : Europe (4), Afrique (2), Asie (2), Amérique du Nord (1), Amérique latine et Caraïbes (2), Océanie (0). Actuellement, 60% du personnel du Secrétariat est féminin.

39. Des technologies et pratiques du secteur privé en mesure d’améliorer l’efficacité du Secrétariat ont été activement évaluées et adoptées. Il convient de noter tout particulièrement l’adoption d’une nouvelle base de données de gestion de la relation client (GRC) qui permettra une gestion plus efficace des envois, de l’inscription aux réunions et des contacts tout en assurant le respect des nouvelles lois sur la protection de la vie privée. La GRC a servi pour gérer tous les aspects de l’inscription des participants à la COP13. Parmi les autres technologies adoptées, on peut citer des services de voix sur IP pour les appels-conférence, l’apprentissage en ligne (webinaires) et une plus grande utilisation de mécanismes numériques de partage des documents.

40. La Secrétaire générale a mené une étude sur la gestion financière du Secrétariat en octobre 2016. Elle a communiqué ses rapports au Comité exécutif, au Sous‑groupe sur les finances, au Groupe de travail sur la facilitation et aux 53e et 54e Réunions du Comité permanent. Des mesures ont été prises, et les efforts se poursuivent, pour résoudre les problèmes identifiés et faire en sorte que la Convention dispose d’un système de gestion des finances rigoureux, transparent et responsable, conforme aux politiques et normes de l’UICN. Les améliorations apportées dans ce domaine ont été validées par les vérificateurs aux comptes externes. Le Secrétariat s’est aligné plus vigoureusement sur les politiques et procédures de l'UICN, le cas échéant, et des processus et procédures connexes ont été mis en place en 2017 ou sont en cours d’application en 2018. Les capacités ont été renforcées à cet égard et des objectifs de performance ont été inclus aux postes de direction. Sur instruction des 53e et 54e Réunions du Comité permanent, un examen des finances et de la gestion des fonds non administratifs est en cours. Le Secrétariat a demandé au Chef de l'Unité de surveillance de l'UICN de mener à bien cet examen et les résultats préliminaires ont été présentés au Sous‑groupe sur les finances à la 54e Réunion du Comité permanent. Le rapport final sera communiqué aux Parties contractantes.

41. Un atelier pour le personnel a été organisé le 2 novembre 2016 pour faire connaître et discuter les conclusions des consultations externes et internes de la nouvelle Secrétaire générale. Le personnel du Secrétariat a étudié les moyens de traiter des domaines clés qui nécessitaient d’être renforcés.

42. Des ateliers de planification pour le Secrétariat, animés par des professionnels, ont été organisés en janvier 2017 et novembre 2017. Les ateliers portaient sur : l’étude et l’évaluation des progrès des plans de travail triennal et annuels, y compris l’élaboration d’un cadre intégré approuvé par la 53e Réunion du Comité permanent; l’unification de l’équipe dans la clarté de son rôle, de son l'identité et de sa responsabilité; les principes guidant le fonctionnement du Secrétariat; et les changements à apporter pour mieux servir les Parties contractantes et pour que le Secrétariat puisse remplir son mandat. Le Secrétariat a également passé en revue les enseignements tirés de la mise en œuvre de son Plan de travail et a élaboré une nouvelle structure et présentation proposée pour la prochaine période triennale, qui pourrait être un meilleur moyen de planification et de suivi. Ce cadre a été approuvé à la 54e Réunion du Comité permanent.

43. Les besoins du Secrétariat en matière de perfectionnement du personnel ont été évalués au moyen d'une enquête interne. Des priorités de formation ont été identifiées et un plan de formation dont les activités ont débuté au dernier trimestre de 2017, a été élaboré. Les activités de formation organisées sont les suivantes : formation d'une journée aux techniques de communication pour les cadres supérieurs; formation d'une journée aux techniques de communication ouverte à tous les autres membres du personnel (14 participants); séance de formation sur les finances pour l'ensemble du personnel. Les autres activités de formation identifiées seront organisées avant la fin de 2018.

44. Des progrès notables ont été enregistrés en termes d’amélioration de l’efficacité du Secrétariat et d’élimination des lacunes en matière de capacités. L'équipe a travaillé d'arrache-pied et obtenu des résultats encourageants dans les principaux domaines d'activité du Secrétariat décrits dans le présent rapport. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. L'adoption d'une approche à l’échelle du Secrétariat a posé des problèmes, car elle entraîne des changements dans les méthodes de travail et la culture organisationnelle au sein du Secrétariat et dans son engagement envers les Parties contractantes. Le Secrétariat élabore actuellement des procédures opérationnelles normalisées qui permettront de faire de nouveaux progrès. D'autres secteurs doivent encore être améliorés : rationalisation du processus de planification des travaux et liens avec les plans individuels de performance; adoption d’approches plus cohérentes et mieux coordonnées entre les régions afin de gagner en efficacité et de mieux servir les Parties contractantes; équilibre entre la responsabilité pour l’application des décisions prises par la Conférence des Parties et le Comité permanent et les services fournis aux Parties contractantes dans chaque région; équilibre entre les approches régionales et thématiques; poursuite du renforcement de la responsabilité du point de vue des normes financières et des procédures opérationnelles; et poursuite du renforcement des capacités et des compétences dans les principaux domaines d’activité du Secrétariat.

1. Documents SC51-06, SC52-04 Rev.2, SC53-02 et SC54-5. [↑](#footnote-ref-1)